AED : soyons solidaires !

On oublie parfois que nous, AED, travaillons dans des conditions de travail dégradées. Notre statut contractuel, notre rémunération insuffisante, notre formation inexistante, la sous-dotation d'AED par rapport à la charge de travail : nos conditions d'exercice sont difficiles et précaires. Ce contexte de travail a des répercussions sur notre état de santé physique et psychologique (fatigue, stress, insomnie, irritabilité...). Il peut également avoir des répercussions sur la cohésion des équipes AED : forcées de travailler en collectif sans en avoir les moyens, les équipes se déchirent parfois. L'incompréhension des pratiques, le manque de temps d'échange, l'incompétence de l'encadrement hiérarchique… autant de difficultés qui laissent trop souvent les équipes livrées à elles mêmes. Face à ces difficultés, un seul mot d'ordre : solidarité ! Ne restons pas seul.e face à nos difficultés. C'est par l'action collective que nos conditions de travail s'amélioreront!

Que faire ?

Le renouvellement des contrats AED n'est pas complètement au libre choix du lycée ou du collège, il doit se faire selon des modalités précises. Lisez la documentation jointe, ou retrouvez les informations sur le site de SUD éducation : **www.sudeducation.org**
Le renouvellement doit être l'affaire de tou.te.s ! Allez voir vos collègues AED, transmettez leur la documentation, soutenez les si besoin.

SUD Education 73/74
Maison des Syndicats
77 rue Ambroise Croizat
73000 Chambéry
Courriel : savoie@sudeducation.org
Téléphone : 04 79 71 63 88
Permanences syndicales :
tous les jeudis de 10h à 16h

Droits des AED en Savoie

Des AED au tribunal pour contester le non-renouvellement de leur contrat.

Infos & appel à dons

A la fin de l’année scolaire 2021-2022, au sein d’un lycée de Savoie, plusieurs AED ne sont pas renouvellées contre leur gré. Elles ont décidé de contester cette décision devant le Tribunal administratif de Grenoble.

Une fin d’année contestée.
L'ensemble des membres de l'équipe d'AED n'a pas été renouvelé. Pour plusieurs d'entre elles, cela s'est fait uniquement sur la volonté unilatérale de la direction. Pourtant, les AED qui souhaitaient rester en poste au sein de cet établissement permettaient une continuité du service pour l’année à venir et évitaient ainsi à la direction de devoir former intégralement une toute nouvelle équipe pour 2022-2023.

Merci. Au revoir.
Comme cadeau de fin d'année, une lettre A4, remise en mains propres, dans laquelle le chef d’établissement atteste de ne pas vouloir renouveler les contrats des AED souhaitant rester pour septembre 2022. Les raisons ? Floues. Rien ne sera précisé dans la notification de non-renouvellement. Pour les AED qui souhaitaient poursuivre leur carrière dans cet établissement, quelle ne fut pas leur surprise de se voir arbitrairement retirer toute possibilité de poursuivre leur mission au sein d'un établissement dans lequel elles pensaient être bien et reconnues.

Réponse au recours gracieux.
Chacune des AED concernées a envoyé une lettre en guise de recours gracieux à la direction. Comme réponse à cette lettre : les arguments, identiques pour toutes, sous-entendent l'inefficacité de l'équipe en poste et justifient la nécessité d'un nouveau recrutement. Le comble de la condescendance s'est exprimé à travers une phrase... Une phrase où le chef d'établissement « se félicite » que les AED aient pu retrouver du travail ailleurs.

Aller au bout des choses, pour soi et pour les autres.
Les AED concernées se sont rapprochées du syndicat SUD Éducation pour comprendre leur situation dans un premier temps, et dans un second temps, se rendre compte que leurs droits n'avaient pas été respectés. Car légalement, le non-renouvellement des contrats doit être dans « intérêt du service », et là, on ne le voit pas trop l’intérêt du service. Soutenues par SUD Éducation et accompagnées par une avocate, les AED ont décidées de faire valoir le respect de leur droit devant le tribunal administratif.

En regardant loin, on peut agir
pour ce qui nous touche de près.

Les recours déposés au Tribunal administratif ont un coût : les frais d’avocat s’élèvent à 3600 euros. Outre les aides juridictionnelles en cours de demande, nous lançons un appel à dons pour financer cette procédure coûteuse.

Pour faire un don, envoyer un chèque à :
SUD éducation 73/74
et noter au dos du chèque « Soutien AED au TA ».

A retourner par courrier à cette adresse :
SUD éducation 73/74 – Maison des syndicats
77 rue Ambroise Croizat – 73000 Chambéry.

Si les dons sont plus élevés que nécessaire, l’argent récolté sera reversé à notre caisse de solidarité juridique pour d’autres affaires.